1. Nom de la société
2. Nom du représentant de la société qui signera la convention
3. Adresse complète de la société
4. Numéro de téléphone société
5. Nom, prénom et fonction de votre tuteur de stage (votre maître de stage qui sera votre interlocuteur au quotidien)
6. Numéro de téléphone et adresse e-mail de votre tuteur de stage
7. Nom et adresse de votre caisse d’assurance maladie
8. Date de début du stage
9. Date de fin de stage
10. Durée totale du stage (en heures ou jours)
11. Votre stage est-il obligatoire ou facultatif ?
12. Votre stage est-il à temps complet ou temps partiel ?
13. Quels sont les jours de présence en stage ?
14. Serez-vous amené à travailler de nuit ou pendant des jours fériés ? Si oui, précisez les modalités (fréquence, récupération etc.).
15. S’il est en temps partiel, précisez le nombre d’heures hebdomadaires.  
    NB : Pour un stage à plein temps vous effectuerez 154 h (7h x 22 jours)
16. Le service dans lequel vous effectuez le stage.
17. Est-ce que le lieu du stage est différent de l’adresse de la société ?
18. L’entreprise fermera-t-elle pour congé pendant votre période de stage ?  
    Si oui indiquez les dates.
19. Pouvez-vous être amené à télétravailler ?
20. Montant de votre rémunération par heure  
    ou par jour. \*  
    Important : Chaque période de 7 heures de présence effective consécutives, ou non, est considérée comme équivalente à un jour de stage. De même, chaque période de 22 jours de présence effective consécutifs, ou non, équivaut à 1 mois de stage. **La gratification minimale par heure de stage est de 3,90 €. Reportez-vous aussi au simulateur de calcul :**[**www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire**](https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire) NB : L’indemnité ne peut être inférieure à 15 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 26€ x 0,15 = 3,90€ par heure de stage. L’exonération des charges sociales s‘applique dans la limite de 3,90 € par heure effectuée.
21. Les modalités de remboursement de frais éventuels engagés.
22. Autres avantages accordées (tickets restaurants, téléphone professionnel, indemnité transport, véhicule, etc.) ?
23. Autorisations d’absence durant le stage ou nombre de congés autorisés. (NB. ces absences ne donnent pas droit à une rémunération).
24. Les activités/missions qui vous sont confiées à l’occasion de votre stage.
25. Descriptif des compétences à acquérir ou à développer.